

FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

€ PARCOURS / TARIFS

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAUTE TARENTE	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	HORS CCHT
Éveil musical	34 €	82 €	126 €	149 €	152 €	155 €	188 €
Cycle I Cycle II Hors Cycle Musique actuelle	67 €	179 €	336 €	393 €	438 €	447 €	488 €
Cycle II BEM CHAM (Classes Horaires Aménagées Musique) Etudiants	77 €	193 €	405 €	465 €	507 €	517 €	556 €
Troisième Cycle Amateur CEM (Certificat d'Études Musicales)	102 €	293 €	450 €	507 €	540 €	561 €	605 €
Pratique collective Formation musicale	35 €	40 €	57 €	67 €	77 €	79 €	93 €
Location d'instrument	140 €						180 €
Pratique d'un second instrument	57 €	122 €	224 €	239 €	293 €	298 €	346 €
Adultes (cours individuels si places disponibles)	549 €						654 €
Adultes (orchestre d'apprentissage «vent») Adultes (cours collectifs par 4, guitare d'accompagnement)	300 €						
Chorale adultes	79 €						

i QUOTIENTS

Quotient familial (QF) à demander à la CAF sur www.caf.fr

- QF1 : inférieur à 600 €
- QF2 : de 600 à moins de 800 €
- QF3 : de 800 à moins de 1000 €
- QF4 : de 1000 à moins de 1200 €
- QF5 : de 1200 à 1400 €
- QF6 : supérieur à 1400 €

Hors CCHT :
personnes résidant en-dehors de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

Dégressivité en cas de fratrie.

INSCRIPTION

AUTORISATIONS ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., né(e) le

DÉCLARE

- avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité de mon enfant
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique (disponible en ligne et au secrétariat de l'Ecole de Musique)

PREND note que

- en l'absence de l'attestation CAF, le quotient familial QF6 sera automatiquement appliqué
- que selon l'extrait de l'article 22 du règlement intérieur validé en Conseil Communautaire du 25 mars 2019.

Les inscriptions sont prises pour l'année scolaire entière, soit de septembre à juin.

Les élèves doivent acquitter les frais de scolarité en rapport avec chaque enseignement fréquenté tels qu'ils résultent des barèmes définis par le Conseil Communautaire. Pour faciliter le paiement aux familles, cette somme est recouvrée en 3 fois. Ces frais seront à régler sur TIPI (www.hautetarentaise.fr) ou auprès du Trésor Public, après réception du titre de recette (facture) correspondant : 1/3 en décembre, 1/3 en février et 1/3 en mai. Son montant reste acquis, même si l'élève, pour une raison quelconque, cesse de fréquenter les cours.

Seuls les nouveaux élèves pourront abandonner les cours durant le 1^{er} trimestre. Dans ce cas uniquement un tiers de la cotisation sera dû. Dans tous les cas, le Directeur de l'école devra être informé par écrit de l'arrêt de la fréquentation des cours et ce au minimum 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

École de Musique de Haute Tarentaise
16 rue Saint Michel
73700 Bourg Saint Maurice
Tel : 04.79.07.54.90
Mail : ecoledemusique@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

A remettre avant le 09/07/2021

Responsable légal		Numéro
Civilité	Nom	Prénom
Adresse 1		Adresse 2
CP Ville	Tél domicile	Tél Pro
Mobile	E-mail	
Profession	Assurance RC	N° de contrat
Né(e) le		
Responsable légal 2		
Civilité	Nom	Prénom
Adresse 1		Adresse 2
CP Ville	Tél domicile	Tél Pro
Mobile	E-mail	
Profession		
Elève	Numéro	
Civilité	Nom	Prénom
Adresse 1		Adresse 2
CP Ville	Tél domicile	Mobile
E-mail		Inscrit depuis
Né(e) le	Lieu naiss.	Niv scolaire
Etablt scol.	Saisonnier	
Indiquez ci-dessous les cours auxquels vous souhaitez éventuellement vous inscrire		

Pièces à fournir : photocopie de l'attestation du quotient familial (CAF), 1 photo d'identité scannée si possible.

Merci de vérifier les informations ci-dessous et notifier les changements. Merci de valider les réinscriptions dans les cours existants et de noter les nouvelles demandes.

Date et signature du responsable légal

Depuis la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. dans le cadre de la RGPD, les données collectées sont destinées aux seuls échanges avec les familles dans le cadre du suivi pédagogique des élèves et pour l'élaboration de statistiques.

J'autorise l'école de musique de Haute Tarentaise à utiliser les photos prises dans le cadre des cours, des auditions et des concerts de l'école de musique pour les publications de la Communauté de Communes (cochez la case).

Si vous souhaitez obtenir ou rectifier des informations vous concernant, vous pouvez le faire à l'adresse suivante : administration@hautetarentaise.fr